

### *Rapport du comité de sélection*

... Les comités permanents ... de la Chambre ... comprennent au moins dix membres et au plus 15 membres ...

Bien évidemment, cette marge de manœuvre tient compte du fait que des élections successives peuvent donner des résultats très différents. La composition de la Chambre varie d'une élection à l'autre et celle des comités doit certes refléter la composition de la Chambre des communes. Toutefois, je suis certain que tous les députés reconnaîtront que l'opposition officielle ne peut s'acquitter réellement de ses responsabilités si elle n'est représentée que par une personne dans un comité de dix membres.

Je souligne que c'est habituellement l'opposition officielle qui mène l'interrogatoire des témoins lors des séances des comités. Elle doit par conséquent être capable d'exprimer efficacement son point de vue. Je ne dis pas cela à la légère, car je suis vraiment convaincu que l'opposition officielle ne peut pas jouer correctement son rôle si elle est représentée par seulement un député.

Les députés doivent tenir compte de leurs diverses obligations dans leur emploi du temps. Par ailleurs, les comités siègent en même temps que la Chambre. Il arrive qu'un député qui veut parler à la Chambre d'une mesure législative donnée soit appelée également à participer à une séance d'un comité, ce qui ne rend pas la tâche facile à quelqu'un qui désire s'acquitter sérieusement de ses diverses responsabilités au sein d'une équipe. Mais le plus important, c'est d'assurer la continuité au sein de nos comités. On peut difficilement attendre que je me charge seul de présenter le point de vue de l'opposition officielle.

● (1250)

Selon moi, on peut jouer un rôle important, utile et constructif en comité et, pour utiliser au mieux les ressources humaines, il faut absolument que les députés soient accompagnés d'au moins un autre membre de leur parti et qu'ils puissent compter sur deux remplaçants. Le comité de sélection a vu l'avantage qu'il y avait à prévoir deux députés de l'opposition officielle, et je suis persuadé que cette formule sera efficace et constructive.

Enfin, je voudrais rappeler aux députés qu'en cette 33<sup>e</sup> législature, le gouvernement a reçu l'appui de 50 p. 100 de la population lors des élections, mais que cela lui donne 75 p. 100 des sièges. En d'autres termes, comme l'a laissé entendre le leader parlementaire du gouvernement (M. Hnatyshyn), les députés de l'opposition formeront moins du tiers des membres des comités permanents même s'ils représentent plus de 50 p. 100 de la population canadienne. J'imagine que cet argument à lui seul aura un certain poids auprès des leaders parlementaires et qu'ils s'en souviendront au moment de permettre aux comités d'établir leurs propres règlements. Les députés doivent être en mesure de bien représenter non seulement leurs électeurs, mais également tous les Canadiens peu importe que leur parti détienne 75 p. 100 des sièges à la Chambre ou, dans certains cas, moins que cela.

**M. Ian Deans (Hamilton Mountain):** Monsieur le Président, je serai bref. Comme vous le savez maintenant, monsieur le Président, les membres du comité ont été animés d'un esprit de coopération magnifique. La souplesse du gouvernement se reflète très bien dans le document dont nous sommes saisis, si l'on en croit le leader parlementaire du gouvernement (M. Hnatyshyn), et bien entendu, je n'ai pas de raison d'en douter. Je tiens simplement à vous dire, monsieur le Président, que si la Chambre continue à suivre la tradition établie par le comité de sélection, nous ne serons témoins ni de discorde ni de désaccord. Nous en arriverons toujours à un compromis satisfaisant. Cependant, j'ai bien peur que ce ne soit pas le cas.

Tout à l'heure, le leader parlementaire du gouvernement nous a dit qu'il y avait à la Chambre 211 ministériels et 70 députés de l'opposition, et il est intéressant de noter que le député de Régina-Ouest (M. Benjamin) a fait remarquer alors avec raison que 30 néo-démocrates valent bien 211 conservateurs.

**Des voix:** Mieux que 40 libéraux en tout cas.

**M. Deans:** Mieux que 40 libéraux également.

**M. Hnatyshyn:** C'est le fruit de votre imagination.

**M. Deans:** Au moins, j'ai de l'imagination, n'est-ce pas?

L'argument relatif au nombre de voix exprimées durant les dernières élections et au pourcentage de sièges à la Chambre des communes a sans doute quelque force. Il est possible qu'un jour ou l'autre, nous modifions la méthode de représentation à la Chambre des communes, de façon à refléter plus justement les proportions de voix obtenues par les divers partis politiques en course. Ce problème n'est pas nouveau pour nous. En effet, nous avons déclaré de temps à autre que des changements étaient souhaitables. Une analyse et un débat s'imposent et c'est peut-être pourquoi l'on a créé un autre comité de la Chambre des communes, ce qui donnera du travail aux autres personnes qui n'en ont pas.

Le rapport du comité de sélection, dont j'ai fait partie, est bon, à mon avis. Il tient compte des exigences de l'opposition et du gouvernement. Le rôle de l'opposition, officielle ou non, n'est pas aisé, et je m'en souviendrai lorsque les libéraux viendront en troisième position. Je ferai en sorte qu'ils soient suffisamment représentés aux divers comités. Toutefois, le rôle de l'opposition dans un Parlement où le gouvernement a une majorité écrasante est encore plus difficile, à mon avis. Le déséquilibre qui existe au Parlement fédéral a rendu les choses encore plus difficiles pour l'opposition.

Un peu plus tôt, un député ministériel a parlé du rôle que doit jouer l'opposition. J'espère que les ministériels n'oublieront jamais leur attitude à l'époque où ils formaient l'opposition. Ils n'ont pas toujours formulé des propositions aussi constructives qu'on aurait pu l'espérer. Ils ont été dirigés avec compétence par l'actuel vice-premier ministre (M. Nielsen). A un moment donné, monsieur le Président, je serai peut-être incité à vérifier exactement ce qu'il fait pour justifier son traitement.

**Une voix:** Lorsqu'il est absent.